

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 8**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15 DÉCEMBRE 2011
Pièces n°: B-0130

Engagement n° 8 :

Réviser le tableau R-74.5 produit à la pièce B-067 (HQD-14, Document 1.2), en excluant l'élément non récurrent de quatorze virgule cinq millions (14,5 M\$) lié à la charge de mauvaises créances grande puissance dès l'année de base 2011, et évidemment s'il ya d'autres éléments non récurrents, veuillez les inclure (demandé par la Régie).

Réponse à l'engagement n° 8 :

**TABLEAU E-8 (TABLEAU R-74.5 AJUSTÉ)
ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION 2012 (M\$)
SELON L'ANNÉE HISTORIQUE 2010 COMME POINT DE DÉPART**

	Établissement de l'enveloppe	
	Année de base 2011	Année témoin 2012
CONCILIATION DE RÉGLEMENTAIRE À STATUTAIRE - ANNÉE PRÉCÉDENTE		
Charges d'exploitation à des fins réglementaires	1 168,5	1 186,3
Éléments de conciliation		
- Rendement des fournisseurs	-11,1	-10,6
- Frais corporatifs (moins la portion du coût de retraite incluse dans l'élément spécifique)	-31,4	-35,8
- Récupérations de coûts	<u>-45,9</u>	<u>-37,6</u>
	-88,4	-84,0
Éléments non récurrents		
Mauvaises créances clients grande puissance	-14,5	
Réduction ponctuelle des charges	11,0	
Impact de l'implantation des IFRS - Avantages complémentaires de retraite		-10,6
Charges d'exploitation à des fins statutaires	1 076,6	1 091,7
ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DE CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges d'exploitation à des fins statutaires - année précédente	1 076,6	1 091,7
Démarche de planification		
Facteur de progression combiné des charges (2,3 % en 2011 et 2,4 % en 2012)	24,9	26,5
Gains d'efficience - actions de gestion courante (cible de 1 %)	-10,8	-10,9
Gains découlant d'actions structurantes	-1,4	-2,6
Facteur de croissance des activités liés aux nouveaux abonnements ¹	<u>13,0</u>	<u>12,2</u>
	25,7	25,2
Charges d'exploitation à des fins statutaires - année courante	1 102,3	1 116,9
CONCILIATION DE STATUTAIRE À RÉGLEMENTAIRE - ANNÉE COURANTE		
Charges d'exploitation à des fins statutaires	1 102,3	1 116,9
Éléments de conciliation		
+ Rendement des fournisseurs	10,6	7,4
+ Frais corporatifs (moins la portion du coût de retraite incluse dans l'élément spécifique)	35,8	36,2
+ Récupérations de coûts	<u>37,6</u>	<u>38,3</u>
	84,0	81,9
Charges d'exploitation à des fins réglementaires	1 186,3	1 198,8

¹ 2011 : Abonnements de 4 011 789 selon réel 2010 comparativement à 4 060 289 selon l'année de base 2011.

2012 : Abonnements de 4 060 289 selon l'année de base 2011 comparativement à 4 105 789 selon dossier R-3776-2011 (voir la réponse à la question 77.1).

Le Distributeur tient à rappeler que n'eut été des éléments hors de son contrôle, soit la baisse du coût de retraite et des frais corporatifs, les charges d'exploitation réelles 2010 auraient présenté une hausse de 21 M\$ par rapport au montant reconnu par la Régie (voir la pièce HQD-2, Document 3, page 6 du Rapport annuel 2010). Afin de contrer cette hausse, toutes les activités du Distributeur ont donc été mises à contribution. Sur le plan des activités de base, la baisse de la demande du Distributeur principalement en technologie de l'information et la

réduction ponctuelle des projets de développement informatique ont permis de diminuer les charges de services partagés de 11 M\$. Conséquemment, le Distributeur a ajusté la formule paramétrique ci-dessus de cet élément non récurrent en plus de l'ajustement demandé pour la charge de mauvaises créances des clients grande puissance de 14,5 M\$. Selon ce scénario, l'enveloppe des charges d'exploitation s'établirait à 1 198,8 M\$ comparativement à 1 199,1 M\$ selon la requête du Distributeur.

